

Leudelange, le 23 septembre 2026
Réf. : 26/0903/JG

AVIS

Conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public (n° dossier 1/25/0062) que le syndicat :

SIDOR

a demandé une autorisation pour

- La modification des installations (1/07/0484).

La demande citée est à la disposition, des intéressés au secrétariat du service technique de Leudelange, ouvert le :

lundi	de 08.00-11.30 et de 13.30-16.00
mardi	de 08.00-11.30 et de 13.30-16.00
mercredi	de 08.00-11.30 et de 13.30-16.00
jeudi	de 08.00-11.30 et de 13.30-18.30
vendredi	de 08.00-11.30 et de 13.30-16.00

Le présent avis est affiché pendant 15 jours du 25.09.2026 jusqu'au 09.10.2026 inclus.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins

Marc THILL
Secrétaire



Lou LINSTER
Bourgmestre